

#DO lle de France - Juin 2024



Approbation des comptes annuels 2023 du CSE DO lle de France	1
Prestations Rentrée Scolaire 2024	2
Prestation Heureux Evénements 2024	3
Mise en place d'un Règlement Intérieur commun à toute la DO lle de France	3
Projet de réaménagement des équipes DE IDF et DSCE à Bagnolet Eastview	4
Arrêts d'exploitation des boutiques Montrouge, Vincennes, Paris-Passy et Noisy les Arcades pour	
le S1 2025	4
Projet de déménagement des salariés USC et UCI du site Maillot et réaménagement des	
Directions Etat Major, Communication et Services Généraux sur le site Auteuil	Ę
Evolution des activités de la Direction de la Commercialisation de la Direction Clients IDF	Ę
Zoom: Référendum sur l'accord J.O Paris 2024	6

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DU CSE DO ILE DE FRANCE

✓ Information – Consultation

Le budget annuel du Comité Social et Economique d'Etablissement (CSEE, ex CE) est décidé l'année précédant l'exercice qui court du 01/01 au 31/12 de chaque année. Ainsi, les membres du Bureau CSEE DO IDF de 2022 – Sud, CGT et FO – ont organisé la gestion financière du CSEE pour 2023. Pour 2023, le CSEE DO IDF disposait d'un budget global de 8.5 millions €.

Ce budget est décomposé en 2 parties :

- d'une part, les Activités Sociales et Culturelles (ASC) pour 60% du budget, soit 5.1 millions € en 2023. Ce budget est dévolu aux prestations dont vous pouvez bénéficier telles que vacances, loisirs, billetterie, etc ...
- et, d'autre part, les Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) pour 40%, représentant 3.4 millions € pour 2023. Les AEP sont dédiées au fonctionnement interne du CSEE.

La clôture des comptes au 31/12/2023 montre pour la 2ème année consécutive un déficit total de 960 108 € : excédent de 11 898 € sur le budget AEP, déficit de 972 006 € sur le budget ASC.

Ce déficit se traduit par une fonte alarmante des réserves. De plus, il existe une dette d'1.3 millions € des ASC envers les AEP. Pour la résorber, il faudra puiser dans le budget ASC : vous contribuerez donc à son remboursement !

Malgré l'opposition des anciens gestionnaires - peur de la transparence ? - le CSE DO IDF a majoritairement voté pour un audit des comptes sur 3 ans (2021 à 2023) et pour un conseil au redressement des finances.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Ça suffit!

Nous dénonçons cette gestion totalement déséquilibrée qui met en péril le futur de vos ASC.

Nous dénonçons la gestion parisienne des prestations ASC dont nos collègues de province ne peuvent bénéficier!

Forte de son expérience dans les CSE nationaux qu'elle gère (SCE, OFS, ...) où 98% du budget ASC

est redistribué aux salariés, la CFE-CGC Orange émet de nombreuses propositions. Car, oui, il est possible d'augmenter le budget qui vous est alloué et de l'utiliser comme bon vous semble; oui, il est possible de simplifier les commandes et de procéder au remboursement des prestations choisies en moins d'une semaine!

Dans l'intérêt de chacun, nos propositions sont aussi ouvertes aux autres Organisations Syndicales pour qu'elles puissent les rallier!

PRESTATIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2024

✓ Décision

Les élus ont décidé de reconduire à l'identique de 2023 la prestation *Rentrée Scolaire 2024* pour tous les ouvrants-droit relevant du CSE DO IDF à la date de la demande de la prestation et dont les ayants-droits enfants scolarisés poursuivent des études supérieures.

La prestation sera attribuée sur demande sous forme de chèque cadeau dématérialisé pour des achats ayant rapport à l'univers de la scolarité.

Les familles dont les 2 parents sont ouvrants-droit peuvent prétendre à 2 prestations pour le même enfant puisqu'il s'agit d'une prestation à l'ouvrant-droit telle que l'autorise la réglementation Urssaf.

Le montant de cette prestation varie selon le Quotient Familial (QF) qui doit être validé. Le barème défini pour 2024 est le suivant :

QF 1 à 2	170€
QF 3 à 4	150 €
QF 5 à 6	130€
QF 7 à 8	110€
QF 9 à 10	90 €
QF 11 à 12	70 €
QF 13 à 14	50€

Les demandes sont à effectuer sur le portail du CSE DO IDF, rubrique *Famille* et seront prises en compte jusqu'au 15/11/2024 sur fourniture d'un certificat de scolarité de l'année scolaire 2024 /2025.

L'Aide à la Rentrée Scolaire (ARS) 2024 pour les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale

(- de 26 ans) dans des établissements reconnus par l'Etat sera ouverte du 26/08 au 08/11/2024. Elle sera attribuée sous forme de crédit UpC'kdo dématérialisé (carte cadeau) et selon votre QF 2024, qui doit être validé.

Les demandes sont à saisir depuis le portail du CSE DO IDF, rubrique Famille, Prestations gérées par le CSEC.

/I\ Votre crédit **ARS** est valable 13 mois à compter de sa mise à disposition sur votre Compte Salarié. Si vous n'avez pas utilisé votre crédit 2023 dans sa totalité, il est à solder au plus vite!

Analyse de la CFE-CGC Orange

Nous soutenons complétement l'idée d'une aide financière dédiée à la rentrée scolaire mais pas aussi mal faite!

Calculée elle aussi sur la base du QF, vous ne touchez pas cette subvention en fonction de votre grade et de votre rémunération chez Orange, mais en fonction de votre foyer fiscal... Que viennent faire les éléments de votre vie personnelle et privée dans le calcul de cette allocation ? De la même manière, pourquoi les enfants en apprentissage sontils exclus de ce dispositif ?

Encore une fois, la CFE-CGC Orange a fait la proposition d'une attribution plus juste (selon le grade/rémunération Orange) et plus généreuse. Malgré ces ouvertures, le CSE DO IDF a voté majoritairement pour une « prime de rentrée » dégradée...

PRESTATION HEUREUX ÉVÉNEMENTS 2024

✓ Décision

Les élus du CSEE DO IDF ont décidé la mise en place de la *Prestation Heureux Evénement*s pour l'année **2024**. Celle-ci permet l'attribution d'une dotation multienseigne de 190 € pour la naissance ou l'adoption de chaque enfant d'un ouvrant-droit.

La prestation devra être demandée au CSE avec le justificatif nécessaire au plus tard le 28/02/2025 pour toutes les naissances ou adoptions en 2024.

Si les 2 parents de l'enfant sont ouvrants-droit du CSE DO IDF, chacun peut bénéficier de la prestation.

MISE EN PLACE D'UN RÉGLEMENT INTÉRIEUR COMMUN À TOUTE LA DO ILE DE FRANCE

✓ Consultation

Le règlement Intérieur (R.I) est rédigé par l'employeur en vue d'organiser la vie dans l'entreprise dans l'intérêt de tous, conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du Code du Travail. Il a pour objet de :

- Préciser l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité et de conditions de travail
- Rappeler les dispositions relatives aux harcèlements moral, sexuel et aux agissements sexistes
- Déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline, ainsi que la nature et l'échelle des sanctions applicables
- Rappeler les garanties de procédure dont jouissent les salariés en matière de sanction disciplinaire ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés
- Rappeler l'existence du dispositif de protection des lanceurs d'alerte prévu au chapitre II de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique en matière de santé, de sécurité et de discipline. Il fixe en particulier la nature et l'échelle des sanctions que peut prononcer l'employeur à l'encontre du salarié.
- Le R.I s'applique à l'ensemble des personnels fonctionnaires, des personnels de droit public et des personnels de droit privé de l'établissement distinct de la Direction Orange Île-de-France, et s'applique donc à

toutes les unités rattachées au périmètre social de la Direction Orange Ile-de-France désignés ci-après par le terme salarié(e)s , où qu'ils se trouvent (lieu de travail, formation, parking, lieu mis à disposition pour la restauration, véhicule d'entreprise, dans les transports collectifs utilisés à des fins professionnelles...), quel que soit leur statut, la forme de leur contrat de travail (à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance ...) et leur classification.

Le R.I de la DO IDF soumis au vote prend compte les dernières réorganisations ayant eu lieu sur le périmètre.

Ce vote a été préparé lors de 3 séances Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) avec la Direction. Elles ont permis à vos représentants de poser leurs questions. La Direction a formulé ses réponses et apporté les compléments attendus lors de la 3ème séance CSSCT.

Vos élus CFE-CGC Orange ont activement participé à l'ensemble de ces réunions. Considérant que l'amélioration de ce Règlement Intérieur négocié a été poussé au maximum possible, nous avons voté favorablement. Une autre Organisation Syndicale s'est jointe à nous, les votes POUR ont ainsi obtenu 18 voix. 10 autres élus se sont abstenus et 8 ont voté CONTRE (CGT). Cette parité conduit à un vote négatif. Malgré cette situation, non bloquante, la Direction transmettra ce règlement et le résultat du vote à l'Inspection du Travail pour mise en application du R.I certainement dès la rentrée.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ÉQUIPES DE IDF ET DSCE À BAGNOLET EASTVIEW

✓ Information

Ce projet a pour objectif de regrouper les 153 salariés de la DE IDF et de DSCE (DEF) sur 2 étages (4ème et 5ème étages) actuellement répartis sur 3 étages (3ème, 4ème et 5ème) sur le site Bagnolet Eastview. Le projet est instruit à la demande des salariés eux-mêmes, demandeurs de rapprochement d'équipes.

Changeront d'étage 29 salariés de la DE IDF et 18 salariés DSCE; 11 salariés DE IDF changeront de quartier au même étage.

A noter que le site n'est pas pérenne, son bail prend fin en Mars 2026. Une étude d'implantation des équipes DEF au Nord-Est de Paris est à l'étude dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Territorial (SDIT) de la DO IDF.

Analyse de la CFE-CGC Orange

La position de la CFE-CGC Orange est pragmatique. Nous étudions chaque dossier avec des experts et selon l'intérêt des salariés concernés

Le regroupement de ces équipes sur 2 étages est, pour rappel, attendu des salariés.

Les conditions décrites sont favorables, notamment en nombre de positions de travail (0,9 par personne alors que les projets actuels ont un ratio de 0,6), le dossier est complet et la Direction a répondu aux dernières questions en suspens.

De fait vos élus CFE-CGC Orange et la majorité des Organisations Syndicales n'ont pas souhaité demander un approfondissement via une Commission Santé, Sécurité, et Conditions de Travail (CSSCT).

Une fois n'est pas coutume : le projet étant correctement instruit ET dans l'intérêt des salariés, nous avons demandé à ce qu'il soit soumis au vote en CSE courant juillet pour une mise en œuvre au plus tôt (le calendrier prévoyant un déménagement effectif pour Octobre 2024)!

ARRÊTS D'EXPLOITATION DES BOUTIQUES MONTROUGE, VINCENNES, PARIS-PASSY ET NOISY LES ARCADES POUR LE S1 2025

✓ Information

Les éléments présentés (vision locale et éléments de marché) dans le cadre du dossier « Information Consultation du CSEE de la DO IDF concernant les arrêts d'exploitation des boutiques 2023 » du CSEE de novembre 2022 sont confirmés et amendés de la vision complète de 2023.

À fin juin 2024, l'AD IDF comptera 35 boutiques réparties en 5 secteurs sur le territoire de la DO IDF. Orange store comptabilisera 35 boutiques (ouverture de Paris Capucines – St Maur) sur ce territoire.

À date, la concurrence compte 243 boutiques dont 102 boutiques SFR, 92 boutiques Bouygues Télécom et 49 boutiques Free.

Opérations en cours sur le territoire de la DO IDF:

- 3 arrêts d'exploitation de boutiques ont été réalisés sur le T1 2024 :
- Villebon (91): 14/02/2024

- Paris Duhesme (Paris 18ème): 21/02/2024

- L'Isle Adam (95): 09/03/2024

- 4 opérations supplémentaires sont prévues à partir de Septembre 2024 :
 - Asnières sur seine (92): 04/09/2024
 - Neuilly Michelis (92): 12/09/2024
 - Coulommiers (77): 16/10/2024
 - Levallois-Perret (92) : fin de bail au

31/12/2024

Pour le S1 2025, sont prévus les arrêts d'exploitation suivants :

- Montrouge (92) 10 salariés
- Vincennes (94) 9 salariés
- Paris Passy (75) 10 salariés
- Noisy les Arcades (93) 7 salariés

La consultation en CSE DO IDF est reportée à Septembre 2024 afin de permettre l'organisation des fermetures/arrêt d'exploitation du S2 2024 et les *vis ma vie* pour proposer des postes aux salariés. Tout ceci pendant les JO...

Nous avons demandé une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail spécifique. La Direction Grand Public devra nous donner des éléments factuels pour alimenter la consultation, notamment en termes de reclassement des salariés concernés.

PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DES SALARIÉS USC ET UCI DU SITE MAILLOT ET RÉAMÉNAGEMENT DES DIRECTIONS ÉTAT MAJOR, COMMUNICATION ET SERVICES GÉNÉRAUX SUR LE SITE AUTEUIL

✓ Information

Le projet consiste au regroupement des équipes présentes sur le site Maillot avec des équipes existantes sur d'autres sites ayant la même activité ou en interaction, permettant une libération anticipée du site par ses occupants. Les espaces sur les sites de destination (Beaujon, Nanterre et Auteuil) seront réaménagés.

Les équipes de l'Unité Service Client (USC) et de la Direction des Services Généraux (DSG) Maillot rejoindront le site d'Auteuil.

Les équipes de l'Unité Clients et Industrielle (UCI) rejoindront les sites de Nanterre et Beaujon, en fonction de leurs zones d'intervention.

Sur Auteuil, le projet comprend également une relocalisation au sein du site des équipes Communication DCOM),Contrôle de Gestion (DCG), une partie de DSG et Etat-Major, en profitant des espaces libérés par Orange Studio.

Au total, 183 salariés sont concernés par ces déménagements prévus sur le T1 2025.

A la question posée sur la pérennité des sites de destination et le projet d'un nouveau site sur Nanterre à moyen/long terme, la Direction n'a pas apporté de réponse.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DE LA COMMERCIALISATION DE LA DIRECTION CLIENTS IDE

✓ Consultation

L'évolution des activités de la Direction Clients(DC) en lien avec la maturité du réseau en fibre en Ile de France conduit à mettre l'accent sur certaines activités et à repenser les activités des Correspondants Commerciaux désormais moins adaptées au contexte business du territoire IDF.

Compte tenu de l'avancée du déploiement de la fibre en lle de France, les opérations de Vente Hors Etablissement (VHE) réalisées par les Correspondants Commerciaux sont devenues de moins en moins efficaces au regard des coûts engagés, et, en 2022, la décision a été prise d'arrêter cette activité.

Les Correspondants Commerciaux (CC) se sont vus attribuer de nouvelles activités entre 2021 et 2023 :

support ponctuel et sur volontariat auprès d'autres équipes de la DC ou de la DO IDF (Unité d'Intervention, Porte à Porte, Agence Pro PME), puis diverses activités en pro actif. N'ayant pas obtenu de résultats suffisamment probants pour assurer la pérennité de leur mission, il a été acté l'arrêt de l'activité des 3 CC au 01/12/2024.

Un repositionnement sur d'autres métiers a été proposé. L'accompagnement prévu a fait l'objet de divergences avec la Direction qui a finalement accepté les conditions d'accompagnement prévues par les accords lors de cette séance CSE de Juin. Cette évolution étant favorable pour les salariés, la CFE-CGC Orange a voté POUR.

ZOOM : RÉFÉRENDUM SUR L'ACCORD JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

A la demande de la CFE-CGC Orange, la Direction a ouvert des négociations concernant l'attribution de primes pour les salariés qui contribueront à l'organisation des J.O de Paris.

A l'issue de ces négociations, un certain nombre de conditions d'intervention des salariés ont été définies. Plusieurs avantages ont été obtenus pour les personnels qui se sont portés volontaires, et aussi pour tous les salariés Orange susceptibles de contribuer au fil des événements à la réussite des J.O. P (UCI, DTSI, etc...), soit entre 20 000 et 30 000 personnes, sans oublier les personnels appartenant à des équipes où le « départ temporaire » d'un collègue entraînera une surcharge de travail pour ceux qui resteront en poste sur la période.

Cet accord n'a pas recueilli l'assentiment majoritaire des Organisations Syndicales représentatives. En conséquence, le DRH a pris une Décision Unilatérale aux conditions moins favorables à ce que les négociations avaient permis d'obtenir.

Ce référendum s'est tenu du 25 au 27 juin derniers : 61,3% des votants ont répondu OUI à l'accord négocié par la CFE-CGC Orange, ce qui permettra à nos collègues mobilisés pour les J.O de bénéficier :

- De meilleures conditions financières pour les salariés détachés aux J.O.P, soit près de 700 collègues.
- De la mise en place d'un comité de suivi, lequel ouvrira la porte à une prime pour tous ceux qui auront contribué « au pied levé » (urgence, panne, sabotage, etc...) à la réussite de l'événement
- De l'espoir que la Direction revienne l'esprit ouvert à la table des négociations et abandonne la prise de Décisions Unilatérales moinsdisantes que ce que les négociations peuvent apporter.

Merci à tous ceux qui ont répondu au référendum et à l'appel de la CFE-CGC Orange!

- 6

Prochain CSE DO IDF: 17 & 18 juillet 2024

VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE

Elus CSE

DE IDF: Cyril CORDIER
DE IDF: Peggy GAILAN
DE IDF: Philippe PECQUET
DSCE IDF: Antony MAHIEU
DSCE IDF: Stéphane LIOGER
UCI IDF: Samira KALA
USC IDF: Valérie VIART

Elus CSE Suppléants

AD IDF: Christelle LACHAUD
DE IDF: Frédéric DESPRES
DE IDF: Luc REDUREAU
DE IDF: Christelle CAMUS
DSCE IDF: Latifa BOUMEHRAZ
DSCE IDF: Laurent MARTIN
DSCE IDF: Sophie MOLINES

UCI IDF: James LAMBERT

Commissions CSEE

Emploi & Formation: Jef BONNO

Egalité Pro: Samira KALA, Géraldine PUILLANDRE & Peggy GAILAN
Handicap: Sophie MOLINES, Emmanuel PARMENTIER & Béatrice KLAJA

ASC : Frédéric VAN DE CASTIJE

Restauration : Jésus RONDON & Marie-France SOARES

Marchés : Philippe PECQUET & Cyril CORDIER

Projets Economie Evolution des marchés : Vincent GALLO, François BRACHET &

Rémi COTTARD

Représentant Syndical : François BRACHET





CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : https://www.cfecgc-orange.org/do-idf/

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : <u>bit.ly/abtCFE-CGC</u> tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECGC



